



JOURNAL LE CLOCHER

MAI 2022

Année 16 numéro 4

APPEL À VOS SOUVENIRS D' HIER À AUJOURD' HUI



Dans ce numéro :

Heures d'ouverture des bureaux	2	À votre agenda méchoui	10
Calendrier	3	Crédit impôt fosse septique	11
Horaire de messes	4	MRC messages des inspecteurs	12-13
Le village où on se sent Le mieux	5	Vente de garage	14
Concours Sur la route fleurie du Centenaire	5	SSIRMRCB	15
Les Nouvelles Municipales	6-7	Fraxiprotec - Encombrant	16
Vente de drapeaux du Centenaire	8	Règlement chenil	17
Rappel	8	Cartes d'affaires et publicités	18
AGA FADOQ	9	Numéros d'urgence	19

Le Clocher

Heures d'ouverture de vos services

Municipalité

Lundi 9h00-12h00 13h00-16h30
Mardi 9h00-12h00 13h00-16h30
Mercredi 9h00-12h00 13h00-16h30
Jeudi 9h00-12h00 13h00-17h30
Vendredi : Bureau fermé
Informations: 819-283-2506
Fax: 819-283-2029

Bureau de poste

Lundi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30
Mardi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30
Mercredi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30
Jeudi : 10h30-12h30 13h30 à 17h30
Vendredi: 10h30-12h30 14h00 à 15h30
Informations : 819-283-2957

Inspecteur en bâtiment

MRC Bécancour Tous les jours de
9h à 16h



**HEURES D'OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE
LE MERCREDI SOIR
DE 19H00 À 20H30**

Rédaction et mise en page:

Caroline Simoneau, Lise Lavigne

Collaboratrices

Noëlla Blanchette, Céleste Simard

Publicité:

- ⇒ Rubrique de souhaits avec ou sans photo: Gratuit
- ⇒ Article à vendre: résident : 2.50\$
Non-résident : 3.50\$
- ⇒ Cartes d'affaires (Annuellement):
 - 35,00\$ pour les résidents
 - 50.00\$ pour les non-résidents
- ⇒ 1/2 page (Annuellement):
50,00\$ pour les résidents
70,00\$ pour les non-résidents
- ⇒ Une page: 20,00\$
- ⇒ Une demi-page: 10.00\$

Date de tombée: le 15 de chaque mois

Parution: vers le 1er de chaque mois

Abonnement:

Le journal est publié mensuellement sauf pour le mois de juillet. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de Lemieux.

Si vous demeurez à l'extérieur ou désirez l'offrir à quelqu'un, le tarif d'abonnement est de 23.00\$ annuellement.

Pour nous joindre:

Journal Le Clocher,
530 de l'Église, Lemieux, Qc, G0X 1S0.

Téléphone: 819-283-2506

Courriel: info@municipalitelemieux.ca

Il nous fera plaisir de recevoir vos suggestions et commentaires.



1 Myriam Bourgault	2 Séance du conseil 20h	3 	4	5	6 Raymond Dumont	7
8 Charlène Côté 	9 Isac Blanchette Réjeanne Chauvette	10 Yvan St-Pierre 	11 Jean-Marie Ladouceur	12	13 AGA FADOQ SOUPER 17H00	14 Normand Chauvette
15	16 François Béliveau Guylaine Garneau	17 	18	19	20	21 Kelia Blanchette
22 Serge Duguay	23	24 Marie-Pier Béliveau  ENCOMBRANTS	25	26	27 Georges Béti	28
29	30	31 Joey Genthèse 				



Informations de la Paroisse St-Jean-Paul II:
Messes à l'église de Lemieux pour les paroisses de Lemieux et Ste-Marie

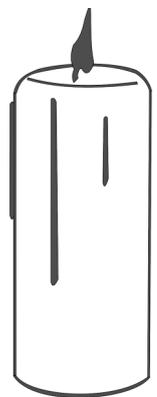


HORAIRE DES MESSES MAI 2022

Samedi, 30 avril À 19h30	Mario Blanchette Armand Blanchette Suzanne Bélisle Henri-Paul Dorion Rita Riendeau Servants de messe: Aurore Guévin Gilles Fortin	Laurette et Marjolaine Côté Thérèse D. Blanchette Laurette et Marjolaine Côté Offrandes aux funérailles Offrandes aux funérailles
Samedi, 14 mai À 19h30	Pour la paix dans le monde Parents défunts Denis Côté Félicien Côté Aline Fréchette Servants de messe: Marie-André Noëlla	Anonyme Réjeanne et Gilles Fortin Offrandes aux funérailles Offrandes aux funérailles Offrandes aux funérailles
Samedi, 28 mai À 19h30	Adace	

Lampes du sanctuaire

Semaine commençant le 01 mai	Marielle Turmel
Semaine commençant le 08 mai	Madeleine Blanchette
Semaine commençant le 15 mai	Louise Nicol
Semaine commençant le 22 mai	Thérèse D. Blanchette
Semaine commençant le 29 mai	Marielle Turmel



Ma réserve pour la lampe du sanctuaire s'épuise; il ne m'en reste plus que 5.

Le village où on se sent Le mieux!

Elle a l'air heureuse cette vache!

Et vous qu'est-ce qui fait que vous vous sentez bien de vivre à Lemieux.

Prenez le en photo et faites nous la parvenir par courriel à info@municipalitelemieux.ca en inscrivant une phrase explicative et ton nom.

Nous en ferons une exposition lors de la fête du centenaire.

Le comité du centenaire



CONCOURS SUR LA ROUTE FLEURIE DU CENTENAIRE

Faites que votre chez vous dans notre petit coin de pays soit riche en couleurs en participant au concours sur la route fleurie du centenaire.

Les participants inscrits auront la chance de remporter une des trois cartes cadeau qui seront pigées au hasard lors de la fête du centenaire.

Pour s'inscrire vous devez communiquer avec Céleste Simard au 819-668-3256.



Bonne chance à tous!

Le comité des loisirs



LES NOUVELLES MUNICIPALES

COMPTES DU MOIS

Les comptes, du mois de mars au montant de 36 123.40 \$ ont été acceptés pour paiement.

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mars : Permis: 2 Valeurs déclarées: 22 000 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPEL D'OFFRE- RENOUELEMENT ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

PROJET DE RÈGLEMENT #2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #2019-3 AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE » DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2022-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT# 2021-07 A, DÉTERMINANT LES NORMES D'ACCÈS À UNE PROPRIÉTÉ

URBANISME

PROJET DE RÈGLEMENT #2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #2019-3 AFIN D'EXCLURE LE TERRITOIRE IDENTIFIÉ « AFFECTATION INDUSTRIELLE LOURDE » DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 123 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ

ADOPTION ET RENOUELEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2022.

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres de nommer à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, conseiller, en remplacement de Monsieur Josef Mathis et Monsieur Maurice Montpas, citoyen, en remplacement de Monsieur François Lefebvre.

De renouveler le mandat des membres suivants;

Madame Céleste Simard, conseillère,
Madame Noëlla Blanchette, citoyenne,
Monsieur Pierre Blanchette, citoyen.

VOIRIE

DEMANDE DE SOUMISSION FAUCHAGE SAISON 2022

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'envoyer des offres de service pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2022 à trois soumissionnaires soient : Jonathan Rivard, Jubert Transport et ML Entreprise.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2022-07 RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

FORMATION CNESST EN ABATTAGE D'ARBRES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire Monsieur Jocelyn Dorion à la formation de la CNESST en abattage d'arbres qui se tiendra à Fortierville les 12 et 13 avril 2022 au montant de 525\$ par participant incluant les frais d'inscription 360 \$ et les frais pour le manuel et la carte de compétence et les frais de déplacement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-08 RELATIF À L'INTERDICTION DE LAISSER DES OBJETS DANS L'EMPRISE DES ROUTES RURALES DE LA MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX.

DEMANDE UN DÉDOMMAGEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant les travaux de reconstruction de la structure 05315 sur la route 263;

Considérant que le détour passe sur le Rang du Domaine et que l'asphalte a été arraché devant le 366 Rang Du Domaine par le déneigeur Entreprises Jacques Beudet;

Considérant que la rue de l'Église Nord a dû être fermée complètement du fait que grands nombres de voitures et camions utilisent ce rang comme détour;

Sur proposition de Monsieur Mathieu Belisle-Dorion, il est résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère des transports un dédommagement de 10 000 \$ pour réparer nos routes.

LES NOUVELLES MUNICIPALES

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTSLOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE POUR LA SAISON 2022

Le conseil autorise la location d'une toilette chimique standard de la compagnie Pompage Expert pour la période du 1er mai au 31 octobre 2022.

ACHAT DE RANGEMENT POUR LE GARAGE MUNICIPAL

Achat d'un classeur sécurisé pour entreposer des produits toxiques ainsi que des tablettes .

COURS D'EAUPERMIS SEG 2022

Les membres présents ont autorisé la demande d'un permis SEG au Ministère de la faune pour la capture de castors vers le 26 avril au 15 septembre et pour le démantèlement des barrages du 15 juin au 15 septembre 2022.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENTANALYSE DES INSPECTIONS PAR CAMÉRA

Les membres présents ont accepté la soumission de GBI au montant de 7500.00\$ taxes non-incluses pour l'analyse d'inspection par caméra dans le système d'égout réalisé par EBI.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Municipalité de Lemieux pour connaître tous les renseignements détaillés des nouvelles municipales dans onglets municipalité/conseil municipal/procès verbaux.

Vous aurez accès également à tous les renseignements des services offerts tels que la Régie des déchets, SPA Mauricie, tourisme Bécancour, des liens utiles etc....

Vous trouverez aussi tous les règlements municipaux et urbanismes.

Bonne navigation!

La direction!

INCENDIEALERTE SISMIQUE PRÉCOCE AU QUÉBEC -CASERNE DES POMPIERS

Les membres du conseil autorise l'hébergement d'une station d'alerte sismique précoce par Ressources Naturelles Canada sur le terrain de la caserne des pompiers de Lemieux.

LOISIRSNOUVEAUX HORIZONS

Notre projet de parcours santé pour les aînés avec les modules n'a pas été retenu par le Programme de Nouveaux horizons.

ACHAT D'UN FOYER EXTÉRIEUR

Achat d'un foyer extérieur de la Compagnie HD FAB de 50 pouces de diamètre pour le montant de 3100.00\$ taxes non incluses.



Les drapeaux du centenaire
sont en vente présentement
au bureau municipal



Grandeur 24x36 pouces au prix de 45 \$ chacun



**RAPPEL À TOUS, JE N'AI PLUS DE PHOTO
APPEL À VOS SOUVENIRS D'HIER
À AUJOURD'HUI**

Comme le centenaire s'en vient à grand pas, nous aimerions souligner vos moments d'hier à aujourd'hui comme le thème du centenaire de Lemieux.

Si vous avez pris un cliché autrefois et vous avez le même cliché aujourd'hui avec les mêmes personnes, le comité du journal aimerait le publier dans le Journal Le Clocher d'ici le 20 août 2022.

Nous vous présentons à la page couverture un exemple de ce que nous recherchons.

Veillez envoyer rapidement vos photos par courriel à info@municipalitelemieux.ca ou venez les faire scanner au bureau municipal.

Le Comité du Journal Le Clocher



Chers membres vous êtes conviés à votre
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FADOQ
LE VENDREDI 13 MAI 2022
SOUPER À 17H00 Suivi de l'Assemblée générale annuelle

Réservation avant le 09 MAI 2022

Denise: 819-545-2005 Aurore: 819-283-2272

Le souper est au coût de 15.00\$

Bienvenue à tous

Charline Boudreau
Présidente,

Événement de recrutement

5 mai 2022
12 h à 18 h



**Venez nous rencontrer
à la journée portes
ouvertes**

Postes disponibles dans les caisses,
dans les Services Signature Desjardins
et dans les centres Desjardins Entreprises.

Informez-vous à la caisse ou en ligne :
portees_ouvertes.eventbrite.ca

 **Desjardins**



Le 100 de Lemieux

Le village où on se sent Le mieux!

Le 20 août 2022

*Toute une fin de semaine de retrouvailles et d'activités
Les campeurs peuvent arriver
dès le jeudi soir le 18 août 2022*

Réservation obligatoire de votre emplacement.

Food truck sur place à partir du vendredi soir.

*Avez-vous vos billets pour le Méchoui
du samedi 20 août 2022 ?*

Achat de Billets obligatoires

*Au coût de 32.00\$ /12 ans et plus
16.00\$/ 5 ans à 11 ans*

Gratuit 0-4 ans

en vente au bureau municipal

*Au 530 rue de l'Église Lemieux
ou réservez par téléphone*

819-283-2506

On vous attend en grand nombre !

100 ans faut fêter ça!!!!



Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Un crédit d'impôt remboursable a été instauré afin d'appuyer financièrement les propriétaires qui doivent **mettre aux normes leurs installations septiques**. Ce crédit d'impôt **s'adresse aux propriétaires** d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un **entrepreneur qualifié** en vertu d'une **entente de service conclue après le 31 mars 2022 et avant le 1er avril 2027**. L'aide financière accordée peut atteindre 5 500 \$ par habitation admissible. Elle correspond à 20 % de la partie excédant 2 500 \$ des dépenses admissibles. Ces dépenses doivent être issues de travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire si elle est habitable à l'année et généralement occupée par le propriétaire.

Pour plus d'information, consultez les pages A.18 à A.23 du [Plan économique du Québec](#) (PDF, 3,6 Mo) ainsi que la [fiche d'information sur le crédit d'impôt](#) produite par Services Québec.

Les citoyens qui souhaitent se prévaloir du crédit d'impôt doivent remplir le [formulaire](#) (PDF, 126 ko) produit par Revenu Québec.

Les informations se retrouvent également sur le site internet de la Municipalité dans l'onglet services , sous liens pratiques.



DOMAINE DE LA BUTTE

Natalie Béty

355, rang 11
St-Louis-de-Blandford, Qc
G0Z 1B0

Tél.: 819 367-2689
819-367-2198
labutte@hotmail.ca
www.labutte.ca

- En plein bois
- Grande salle
- Dortoirs
- Lac Privé
- Sentiers
- Jeux
- Aires de feu
- Camping
- Repas
- Abri-cuisine
- Ferme de cerf rouge

OUVERT À L'ANNÉE

RÉUNION
FÊTE
MARIAGE
CAMP
FORMATION

LOCATION DE SALLE/CHALET POUR DES GROUPES

ADRESSE GPS : Chemin de la Butte. Lemieux



Abattage et plantation d'arbres

L'arrivée des beaux jours amène le désir d'embellir nos terrains. Avant de procéder à la plantation d'arbres, assurez-vous de connaître les principes généraux du règlement de zonage de votre municipalité.

Si vous désirez planter un arbre sur votre propriété, vous pouvez le faire, mais aucun arbre ne doit être planté à moins de 5 mètres de la ligne d'un fossé ou d'un chemin, ni à moins de 2 mètres de la ligne d'un lot et à moins de 2,5 mètres de la ligne d'emprise en façade du terrain.

Entre deux terres boisées, la distance de la ligne de fossé latérale peut être réduite à 3 mètres



Pour tous les lots situés à l'intérieur des zones de villégiature et du périmètre urbain, l'abattage d'arbres est autorisé uniquement dans les cas suivants :

- arbres pouvant causer ou susceptibles de causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- déboisement pour procéder à l'ouverture, l'entretien et/ou l'élargissement des rues publiques, privées ou des servitudes d'utilité publique;
- coupe d'arbres dépérissants, endommagés ou morts;
- travaux nécessaires à l'implantation d'un bâtiment ou autre ouvrage.

Vous devez obtenir obligatoirement un certificat d'autorisation avant d'entreprendre l'abattage d'un ou de plusieurs arbres.

Contactez-nous.

Vos inspecteurs en bâtiments et gestion des nuisances

- Amélia Croteau
- Christian Soucy
- France Légaré

Communiquez avec nous au : 819 298-2070

****MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.



MESSAGE des INSPECTEURS EN BÂTIMENT

DES POULES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN ?

La réglementation actuelle permet *l'élevage de 4 poules maximum* en périmètre urbain.

Toutefois, plusieurs consignes doivent être respectées, par exemple :

- la distance par rapport aux lignes de propriété;
- les spécifications concernant le poulailler;
- la disposition des déjections animales.

Nous vous invitons à **contacter le service d'inspection en bâtiment afin d'obtenir plus de détails** ou encore à consulter le règlement de zonage qui est disponible sur le site internet de la MRC de Bécancour.

Si l'élevage de poules en périmètre urbain comporte des avantages, il peut aussi engendrer des problèmes. Il importe de bien vous informer avant d'entreprendre un tel projet.

Pour plus d'information, communiquez avec le service d'inspection de la MRC, par téléphone au 819-298-2070 ou par courriel à inspection@mrcbecancour.qc.ca.



**** MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant. **



SSIRMRCB BULLETIN

PRÉVENTION 2022

FEUX DE BROUSSAILLES

Rappel de la réglementation

Encore une fois cette année, je me vois dans l'obligation de vous partager quelques bons conseils en ce qui a trait aux feux extérieurs.

Lorsque celui-ci est fait dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles entouré d'amis et de la musique de votre choix, vous n'avez pas besoin d'un permis. Il s'agit de ce qu'on appelle un feu de plaisir!

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un feu de plus ample envergure (plus de 1m sur 1m), il faut savoir que c'est réglementé. Dans ces cas-ci, la détention d'un permis de brûlage est obligatoire.

Permis de brûlage

L'importance d'avoir un permis de brûlage prend tout son sens afin d'être au courant des mesures et des consignes en vigueur pour le temps de l'année concernée. Pour l'obtention d'un permis, il faut simplement téléphoner au bureau du SSIRMRCB au 819 288-5694, prendre rendez-vous avec l'agent en prévention incendie, une petite visite et le tour est joué!

Je vous rappelle qu'il est illégal au Québec (depuis le début des années 2000) de faire brûler autre chose que seulement des branches, arbres et feuilles mortes. Toute autre matière résiduelle est interdite (palette, bois de construction, foin, vieille grange...).

Nous vous invitons donc à communiquer avec vos municipalités afin de savoir quel écocentre est le plus près de chez vous afin de vous débarrasser de ces matériaux ou rebuts.

De plus, non seulement, le brûlage enlève tous les nutriments nécessaires à la repousse d'une pelouse en santé, vous donnez tout son sens à l'expression « Jouez avec le feu! ».

Il ne faut pas oublier que dans de tels cas le feu se dirige dans toutes les directions. Il s'agit d'avoir une seconde d'inattention ou des outils d'extinction inappropriés pour faire face à une perte de contrôle pouvant avoir des conséquences graves.

Régulièrement, cette catastrophe se traduit par un feu de bâtiment ou ultimement en feu de forêt. La majorité de ces derniers sont causés par l'activité humaine, il faut donc être vigilants, se préoccuper de la météo et s'informer auprès de la SOPFEU ou de votre service incendie.

Je vous le rappelle le permis de brûlage est obligatoire et gratuit !!!

Lors de notre visite, nous vous donnerons plusieurs conseils pour un brûlage sécuritaire, nous répondrons à vos questions et surtout nous aurons le bonheur de se voir en personne !!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

Guy Lemieux,
Agent en prévention incendie
g.lemieux@mrcbecancour.qc.ca



FraxiProtec^{MC} permet aux arbres de résister aux attaques répétées de ce ravageur

Selon des études en laboratoire et des observations sur le terrain, le taux de mortalité atteint près de 100% après 7 jours dès que l'agrile du frêne entre en contact avec le champignon.



+ AVANTAGES
d'utiliser le système FraxiProtec^{MC}

- + Utilisez-le sur des arbres individuels ou dans les boisés avec des populations d'agrile du frêne faibles à moyennement élevées.
- + Réutilisable, il permet d'importantes économies de coûts. Tout ce que vous avez à faire est de remplacer la pochette.
- + Facile à installer.
- + Très efficace avec un taux de mortalité de près de 100 % après 7 jours dès que l'insecte entre en contact avec le champignon.
- + Respectueux des arbres et peut être utilisé en toute sécurité lorsqu'employé conformément aux instructions de l'étiquette.
- + Peut être utilisé avec d'autres méthodes de contrôle.

LA SOLUTION LA PLUS EFFICACE POUR LA PROTECTION DES FRÊNES

SIMPLE COMME

1 Assembler la chambre de contamination et le piège Lindgren.



2 Installer la pochette dans le centre de la chambre de contamination.



3 Monter le piège jusqu'au sommet de l'arbre (exposé au soleil, côté sud).



FraxiProtec^{MC}
Votre allié naturel contre l'agrile du frêne!

Mark Ardis
Auteur Scientifique ; USA-CAN
info@fraxiprotec.com

Sans frais
1-833-265-1200
fraxiprotec.com

Un produit de **gdg Environnement**
en partenariat avec **kersia**



1 S'il est utilisé de manière inappropriée, tout produit anti-parasitaire, y compris ceux contenant des ingrédients naturels, peut avoir des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement : utiliser ce produit uniquement conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

ALERTES

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE SYSTÈME PERSONNALISÉ D'ALERTES.

SOYEZ INFORMÉ EN CAS D'URGENCE

RECEVEZ LES ALERTES MUNICIPALES OÙ VOUS LE DÉSIREZ, SELON VOS BESOINS

TÉLÉPHONE
 MOBILE
 SMS
 COURRIEL

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !



819 283-2506
municipalitelemieux.ca



ENCOMBRANT

le 24 mai 2022

Petit rappel des

Matières refusées aux ordures

- Produits domestiques dangereux,
- Produits réfrigérants,
- Matériel électronique et informatique,
- Pneus et pièces automobiles,
- Terre, sable, roches.

Pour plus d'information consulter le site internet

Merci de garder votre environnement propre!



Réglementation - chenil

Un chenil est un établissement pour fins d'élevage, de dressage, de pension et de reproduction de chiens. Sont considérés comme chenil, tous les établissements comportant quatre (4) chiens adultes et plus.

Le mot chien est interprété au sens général et comprend tous les chiens mâles ou femelles. Un chien adulte est un chien ayant un âge de 8 mois et plus.

Un lieu utilisé pour la pension de chiens adjacent à un bâtiment de médecine vétérinaire n'est pas considéré comme un chenil dans le règlement de zonage de la municipalité.

Au zonage

Dans les zones où sont permis les chenils et l'élevage de chiens, ceux-ci doivent respecter plusieurs dispositions, en voici quelques-unes.

Article 157 Localisation

Le chenil, lors de son implantation, doit respecter les distances suivantes :

- 15 mètres d'un autre bâtiment;
- 30 mètres de toute ligne de terrain;
- 30 mètres d'un cours d'eau ou d'un puits;
- 150 mètres d'une habitation autre que celle du propriétaire située sur un autre terrain séparé ou non par une rue publique ou privée;

- 150 mètres d'une rue publique ou privée ;
- 500 mètres de tout périmètre d'urbanisation, principal et secondaire.

Article 158 Type de bâtiment

L'élevage des chiens doit se faire dans un bâtiment fermé. Toutefois, entre 7h et 19h, les chiens pourront être à l'extérieur dans un endos conforme au présent règlement.

Article 159 Nombre de chiens

Un chenil ne peut comporter plus de cent (100) chiens adultes de 12 kg ou moins ou plus de vingt (20) chiens adultes de 12 kg et plus.

Article 160 Implantation

Un seul chenil peut s'implanter par terrain.

Assurez-vous de vérifier la conformité de votre projet auprès du service d'inspection le plus tôt possible, plusieurs règles s'appliquent.

SPA : Enregistrement des animaux

Nul ne peut garder un chien ou un chat à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité sans avoir préalablement obtenu de l'autorité compétente une licence de la Société protectrice des animaux de la Mauricie à cet effet. T : 819-376-0806

Vos inspecteurs en bâtiments et gestion des nuisances

- Amélia Croteau
- Christian Soucy
- France Légaré

Communiquez avec nous au : 819 298-2070

****MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.

Traitement d'eau
GARAND

LES Pompes
GARAND INC.

VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

URGENCE
24 h / 7 jours

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

Licence RBO : 1648-4438-41

VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville

Nouveau à Lévis

Service de traiteur
Roger et Denyse

Pour tous les événements

- ☉ Mariage
- ☉ Funérailles
- ☉ Baptêmes
- ☉ etc

Préparés selon vos besoins

- Buffet chaud ou froid
- Portions individuelles disponibles fraîchement préparées ou congelées
- Possibilité de livraison

Pour information 819-545-2005 Denyse
819-283-2702 Roger

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE SEC
ET FOIN EN BALLES RONDES**

Ferme Mathis et Fils inc.

480 rang des Cyprès
St-Sylvere

Tél. 819-367-3349
Cellulaire 819-751-9045

Desjardins
**Caisse de Gentilly-Lévrard-
Rivière du Chêne**

Siège social

1780, av. des Hirondelles
Bécancour (Québec) G9H 4L7

819 298-2844 • 1 866 298-2844

Télécopieur : 819 298-3011

Courriel : caisse.glrdc@desjardins.com

desjardins.com/caisseglrdc

facebook.com/caisseglrdc

Centres de services

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Fortierville

Manseau

Sainte-Françoise

Saint-Pierre les Becquets



vinexpert
Boutique | Centre de vinification libre-service

Produits et accessoires
pour la fabrication de bières et de vins
Fabrication sur place

819 758-3915

Francis Côté, propriétaire
Cell.: 819 740-1288

1-A, rue de Courval, Victoriaville
info@vinsbieres.com
www.vinsbieres.com



Ferme des Mil Bromes

ACHAT ET VENTE DE FOIN ET PENSION DE CHEVAUX

758, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LEMIEUX, QC, G0X 1S0
Cell : 450 524-4103 - 450 272-4101 - 450 524-4102
Bertrand ou Jérémie



DÉNEIGEMENT & TRANSPORT
Ferme des Mil Bromes

Déneigement : 450-272-4101 | Transport : 450-524-4103
758, chemin de l'Église, Lemieux (Québec) G0X 1S0

Gestion Joan Marcel

Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441

Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3

gestionjm@hotmail.com

PILKEMASTER EVO



PROCESSEUR À BOIS



Quand c'est urgent...

composez : 9 . 1 . 1



AMBULANCE
POLICE
POMPIERS



Intervenants

Municipalité de Lemieux :

Maire :	Jean-Louis Bélisle	819-283-2004
Conseillers :	Mathieu Bélisle-Dorion	819-283-2041
	Léo-Paul Coté	819-283-2265
	Céleste Simard	819-668-3256
	Martin Blanchette	819-283-2293
	Marc Côté-Sauvé	581-981-1041
	Myriam Bourgault	819-283-2089

Directrice générale et greffière-trésorière:

Caroline Simoneau 819-283-2506
info@municipalitelemieux.ca

Inspecteur municipal :

Jocelyn Dorion 819-283-2164

Inspecteur en bâtiment et en environnement:

MRC Bécancour 819-298-2070

Bibliothèque: Lucie Blanchette 819-283-2184

Incendie ;

Directeur : Sébastien Demers 819-288-5694

Agent prévention: Guy Lemieux 819-288-5694

Âge d'or:

Présidente Charline Boudreau 450-524-4102

Secrétaire: Colette Côté 819-283-2391

Fabrique:

Président Roger Bibeau 819-690-8826

Coordonnateur de la paroisse :

Jean-René Dubois 819-263-2343

Loisirs de Lemieux

Présidente : Céleste Simard 819-668-3256

Vice-présidente : Myriam Bourgault 819-283-2089

Secrétaire : Myriam Bourgault

Administrateurs : Matthieu Auclair 819-806-3060

Patricia Blanchette 819-283-2081

Robert Capistran 819-283-2047

Emilie Garneau 819-352-9068

Charline Boudreau 450-524-4102

8 . 1 . 1

Avant de vous rendre à l'urgence,
consultez un professionnel de la ligne
Info-Santé Mauricie/Centre-du Québec.

Numéros importants

Centre anti-poison du Québec	1-800 463-5060
Tel-Jeunes	1-800 263-2266
Violence conjugale (s.o.s)	1 800 363-9010
Prévention suicide Ligne d'écoute	819-379-9238
Prévention suicide Ligne jeunesse	819-691-0818



Bureau municipal 530 de l'Église	819-283-2506
Fabrique St-Jean-Paul II Saint-Pierre-les Becquets	819-263-2343
Caisse populaire de Gentilly 1780 Av. Des Hirondelles Bécancour	819-298-2844
École secondaire Ste-Anne 111, 7e Avenue, Daveluyville	819-367-2980
École Notre-Dame de l'Assomption 414 Principale, Daveluyville	819-367-2241
CLSC de Gentilly 3689 boulevard Bécancour	819-298-2144
CLSC Fortierville 216 Principale, Fortierville	819-287-4442
Service de garde de la Petite école	819-367-2248
Service de Transport adapté	1-886-393-2134
Ambulance	911